

ROBERT AMBELAIN

Les Survivances Initiatiques

# Le Martinisme Contemporain et ses véritables origines



PUBLICATION MENSUELLE - MARS 1948 - Prix : 80 fr  
Les Cahiers de DESTINS 108 bis, Rue Championnat – PARIS

# Note de l'éditeur

La Grande Loge de France va incessamment publier et vendre librement, un ouvrage sur le « Symbolisme Maçonique ». Le Grand Orient de France et la Grande Loge de France, par la voix de la Radiodiffusion, s'adressent régulièrement au Public, et le premier y a même commenté les fameuses « Constitutions d'Anderson ». Enfin, le Rite Ecossais Rectifié a autorisé R. Ambelain, par le truchement de son Grand-Prieur et de son Grand Chancelier, a publié en cette collection une étude précise et détaillée sur les sources, restées jusqu'à ce jour secrètes, de sa véritable filiation. C'est dire que les Martinistes contemporains ne sauraient blâmer l'auteur de la présente étude sur ce qu'elle leur apporte. Il n'a fait, en réalité, que tirer parti de documents déjà publiés, mais épars, de les confronter et de conclure. Quand aux lettres dont il donne des extraits, il s'agit de documents pour lesquels il avait reçu d'un Membre de leur premier Suprême Conseil de 1884, une autorisation de libre usage en son précédent ouvrage sur la question.

Les conclusions qu'il dégage sont partagées par des Martinistes qualifiés, puisque à l'époque même où le Manuscrit de cette étude nous fut remis : aux fins d'édition, le Grand Maître de l'Ordre Martiniste Traditionnel démissionna par suite des mêmes conclusions.

Enfin, les Martinistes sincères croient-ils que des Initiés de l'envergure de Martinez de Pasqually, de Louis-Claude de Saint-Martin et de J-B Willermoz approuveraient toutes les chimères, les illusions et les erreurs historiques auxquelles certains d'entre leurs successeurs eurent recours pour affirmer une adhésion qui ne tire d'abord sa valeur et sa puissance que de la sincérité qui y préside.



# AVANT-PROPOS

Nous confions aux services d'études de l'A. R. O. T. et aux Editions de « Destins », la présente étude sur les origines véritables du Martinisme, ce vaste mouvement philosophique et mystique qui fut longtemps considéré par certains catholiques comme la synagogue diabolique où s'élaboraient les plus secrets mots d'ordre de la Franc-Maçonnerie. Ceux de nos lecteurs que la question intéresse plus particulièrement pourront se reporter à l'ouvrage que nous venons de publier sur ce sujet, en cette simple brochure, destinée à préciser certains points restés obscurs des origines du Martinisme, à compléter tels des chapitres de notre livre, ou à corriger quelques erreurs involontairement commises sur ce sujet, nous n'aborderons point le côté doctrinal de cette école. C'est son seul aspect historique qui nous intéresse ici. En cela, nous nous conformerons à la règle également observée dans les études semblables, actuellement sous presse : la Rose-croix, la Gnose, la Franc-maçonnerie, le Compagnonnage. C'est pour -cela que nous avons dénommé cette petite collection : « Les Survivances Initiatiques d'Occident » .

Et pour bien camper le climat dans lequel vont se générer nos observations, nos critiques, et nos conclusions, nous ne pouvons mieux faire que citer tels passages, du livre étonnamment clair de René Guénon, ouvrage après lequel il semble bien que le problème soit totalement épuisé quant aux principes même de l'Initiation. De l'avis de tous les familiers de ces questions, « Aperçus sur l'initiation » est un véritable « coutumier » initiatique, mieux encore, une « somme » ...

Or, voici les conclusions de René Guénon sur les origines, la filiation, la régularité, de l'Initiation considérée en tant que principe transcendant d'évolution spirituelle, de véritable ferment transmutateur des âmes.

« L'initiation implique trois conditions qui se présentent en mode successif, et qu'on pourrait faire correspondre respectivement aux trois termes de « potentialité », de « virtualité » et d' « actualité » :

1° La « qualification », constituée par certaines possibilités inhérentes à la nature propre de l'individu, et qui sont la *materia prima* sur laquelle le travail initiatique devra s'effectuer ;

2° la transmission, par le moyen du rattachement à une organisation traditionnelle, d'une influence spirituelle donnant à l'être, l' « illumination » qui lui permettra d'ordonner et de développer ces possibilités qu'il porte en lui ;

3° le travail intérieur par lequel, avec le concours d' « adjuvants ou de « supports » extérieurs, s'il y a lieu, et surtout dans les premiers stades, ce développement sera réalisé graduellement, faisant passer l'être, d'échelon en échelon, à trouver les différents degrés de la hiérarchie initiatique, pour le conduire au but final de la « Délivrance » ou de l' « Identité Suprême ».

Le rattachement à une organisation traditionnelle régulière, avons-nous dit, est non seulement une condition nécessaire de l'initiation, mais il est même ce qui constitue l'initiation au sens le plus strict, tel que le définit l'étymologie du mot qui la désigne, et c'est lui qui est partout représenté comme une « seconde naissance » ou comme une « régénération » ; « seconde naissance », parce qu'il ouvre à l'être un monde autre que celui où s'exerce l'activité de sa modalité corporelle, monde qui sera pour lui le champ de développement de possibilités d'un ordre supérieur ; « régénération », parce qu'il rétablit ainsi cet être dans des prérogatives qui était naturelles et normales aux premiers âges de l'humanité, alors que celle-ci ne s'était pas encore éloignée de la spiritualité originelle pour s'enfoncer de plus en plus dans la matérialité, comme elle devait le faire au cours des époques ultérieures, et parce qu'il doit de conduire tout d'abord, comme première étape essentielle de sa réalisation, à la restauration en lui de l' « état primordial », qui est la plénitude et la perfection de l'individualité humaine, résidant au point central unique et invariable d'où l'être pourra ensuite s'élever aux états supérieurs.

Il est trop évident qu'on ne peut transmettre que ce qu'on possède soi-même; par conséquent, il faut nécessairement, qu'une organisation soit effectivement dépositaire d'une influence spirituelle pour pouvoir la communiquer aux individus qui se rattachent à elle ; et ceci exclut immédiatement toutes les

formations pseudo-initiatiques, si nombreuses à notre époque, et dépourvue de tout caractère authentiquement traditionnel. Dans ces conditions; en effet, une organisation initiatique ne saurait être le produit d'une fantaisie individuelle ; elle ne peut être fondée, à la façon d'une association profane sur l'initiative de quelques personnes qui décident de se réunir en adoptant des formes quelconques; et, même si ces formes ne sont pas inventées de toutes pièces, mais empruntées à des rites, réellement traditionnels, dont les fondateurs auraient eu quelque connaissance par « érudition », elles n'en seront pas plus valables pour cela, car, à défaut de filiation régulière, la transmission de l'influence spirituelle est impossible et inexistante, si bien que, en pareil cas, on n'a affaire qu'à une urne vulgaire contrefaçon de l'initiation. A plus forte raison en est-il ainsi lorsqu'il ne s'agit que de reconstitutions purement hypothétiques, pour ne pas dire imaginaires, de formes traditionnelles disparues depuis un temps plus ou moins reculé, comme celles de l'Égypte ancienne ou de la Chaldée, par exemple.

Ajoutons encore, comme autre conséquence de ce qui précède, que, lors même qu'il s'agit d'une organisation authentiquement initiatique, les membres n'ont pas le pouvoir d'en charger des formes à leur gré ou de les altérer dans ce qu'elles ont d'essentiel ; cela n'exclut pas certaines possibilités d'adaptation aux circonstances, qui d'ailleurs s'imposent aux individus bien plutôt qu'elles ne dérivent de leur volonté, mais qui, en tout cas, sont limitées par la condition de ne pas porter atteinte aux moyens par lesquels sont assurés la conservation et la transmission de l'influence spirituelle dont l'organisation considérée est dépositaire ; si cette condition n'était pas observée, il en résulterait une véritable rupture avec la tradition, qui ferait perdre à cette organisation sa « régularité ». En outre, une organisation initiatique ne peut valablement incorporer à ses rites des éléments empruntés à des formes traditionnelles autres que celle suivant laquelle elle est régulièrement considérée<sup>1</sup> ; de tels éléments, dont l'adoption aurait un caractère tout artificiel, ne représenteraient que de simples fantaisies superfétatoires, sans aucune efficacité au point de vue initiatique, et qui par conséquent n'ajouteraient absolument rien de réel, mais dont la présence ne pourrait même être, en raison de leur hétérogénéité, qu'une cause de trouble et de désharmonie ; le danger de tels mélanges est du reste loin d'être limité au seul domaine initiatique, et c'est là un point assez important pour mériter d'être traité à part. Les lois qui président au maniement des influences spirituelles sont d'ailleurs chose trop complexe et trop délicate pour que ceux qui n'en ont pas une connaissance suffisante puissent se permettre impunément d'apporter des modifications plus ou moins arbitraires à des formes rituelles où tout a sa raison d'être, ou dont la portée exacte risque fort de leur échapper.

Nous avons dit précédemment que l'initiation proprement dite consiste essentiellement en la transmission d'une influence spirituelle, transmission qui ne peut s'effectuer que par le moyen d'une organisation traditionnelle régulière, de telle sorte qu'on ne saurait parler d'initiation en dehors du rattachement à une telle organisation. Nous avons précisé que la « régularité » devait être entendue comme excluant toutes les organisations pseudo-initiatiques; c'est-à-dire toutes celles qui, quelles que soient leurs prétentions et de quelque apparence qu'elles se revêtent, ne sont effectivement dépositaires d'aucune influence spirituelle, et ne peuvent par conséquent rien transmettre en réalité. Il est dès lors facile de comprendre l'importance capitale que toutes les traditions attachent à ce qui est désigné comme la chaîne initiatique<sup>2</sup>, c'est-à-dire à une succession assurant d'une façon ininterrompue la transmission dont il s'agit ; en dehors de cette succession, en effet, l'observation même des formes rituelles serait vaine, car il y manquerait l'élément vital essentiel à leur efficacité.

Nous reviendrons plus spécialement par la suite sur la question des rites initiatiques, mais nous devons dès maintenant répondre à une objection qui peut se présenter ici : ces rites, dira-t-on n'ont-ils pas par eux-mêmes une efficacité qui leur est inhérente ? Ils en ont bien une en effet, puisque, s'ils ne sont pas observés, ou s'ils sont altérés dans quelqu'un de leurs éléments essentiels, aucun résultat effectif ne pourra être obtenu ; mais, si c'est bien là une condition nécessaire, elle n'est pourtant pas suffisante, et il faut en outre, pour que ces rites aient leur effet qu'ils soient accomplis par ceux qui ont qualité pour les

---

<sup>1</sup> C'est ainsi que, assez récemment, certains ont voulu essayer d'introduire dans la Maçonnerie, qui est une forme initiatique proprement occidentale, des éléments empruntés à des doctrines orientales, dont ils n'avaient d'ailleurs qu'une connaissance tout extérieure ; on en trouvera, un exemple cité dans l'ésotérisme de Dante, p. 20.

<sup>2</sup> Ce mot « chaîne » est celui qui traduit l'hébreu Shelsheleth, l'arabe silsilah, et aussi le sanscrit parampard, qui exprime essentiellement l'idée d'une succession régulière et ininterrompue.

accomplir. Ceci, d'ailleurs, n'est nullement particulier aux rites initiatiques, mais s'applique tout aussi bien aux rites d'ordre ésotérique, par exemple aux rites religieux, qui ont pareillement leur efficacité propre, mais qui ne peuvent pas davantage être accomplis valablement par n'importe qui ; ainsi, si un rite religieux requiert une ordination sacerdotale, celui qui n'a pas reçu cette ordination aura beau en observer toutes les formes et même y apporter l'intention voulue<sup>3</sup>, il n'en obtiendra aucun résultat, parce qu'il n'est pas porteur de l'influence spirituelle qui doit opérer en prenant ces formes rituelles comme support<sup>4</sup>.

Dans de telles conditions, il est facile de comprendre que le rôle de l'individu qui confère l'initiation à un autre est bien véritablement un rôle de « transmetteur », au sens le plus exact de ce mot ; il n'agit pas en tant qu'individu, mais en tant que support d'une influence qui n'appartient pas à l'ordre individuel ; il est uniquement un anneau de la « chaîne » dont le point de départ est en dehors et au-delà de l'humanité. C'est pourquoi, il ne peut agir en son propre nom, mais au nom de l'organisation à laquelle il est rattaché et dont il tient ses pouvoirs, ou, plus exactement encore, au nom du principe que cette organisation représente visiblement. Cela explique d'ailleurs que l'efficacité du rite accompli par un individu soit indépendante de la valeur propre de cet individu comme tel, ce qui est vrai également pour les rites religieux ; et nous ne l'entendons pas au sens « moral », ce qui serait trop évidemment sans importance dans une question qui est en réalité d'ordre exclusivement « technique », mais en ce sens que, même si l'individu considéré ne possède pas le degré de connaissance nécessaire pour comprendre le sens profond du rite et la raison essentielle de ses divers éléments, ce rite n'en aura pas moins son plein effet si, étant régulièrement investi de la fonction de « transmetteur », il l'accomplit en observant toutes les règles prescrites, et avec une intention que suffit à déterminer la conscience de son, rattachement à l'organisation traditionnelle. De là, dérive immédiatement cette conséquence, que même une organisation où il ne se trouverait plus à un certain moment que ce que nous avons appelé des initiés « virtuels. » (et nous reviendrons encore là-dessus par la suite) n'en demeurerait pas moins capable de continuer à transmettre réellement l'influence spirituelle dont elle est dépositaire ; il suffit pour cela que la « chaîne » ne soit pas interrompue ; et, à cet égard, la fable bien connue de l'« Ane portant des reliques » est susceptible d'une signification initiatique digne d'être méditée<sup>5</sup>.

Nous considérerons donc désormais le fait de « filiation » comme devant être établi par le moyen d'un cérémonial traditionnel, certifié par un document manuscrit quelconque ou la possession de « signes » et « mots » de probation régulièrement reconnue, émané d'un possesseur légitime de la dite filiation.

Et nous considérons comme « irrégulière » une prétendue filiation qui ne reposerait que sur des affirmations gratuites, la possession d'archives (si rares et si respectables qu'elles soient), ou la détention d'instructions verbales ; dont la possession légitime et régulière resterait encore à prouver.

---

<sup>3</sup> Nous formulons expressément ici cette condition de l'intention pour bien préciser que les rites ne sauraient être un objet d'« expériences » au sens profane de ce mot ; celui qui voudrait accomplir un rite, de quelque ordre qu'il soit d'ailleurs, par simple curiosité et pour en expérimenter l'effet, pourrait être bien sûr d'avance que cet effet sera nul.

<sup>4</sup> les rites même qui ne requièrent pas spécialement une telle ordination ne peuvent pas non plus être accomplis par tout le monde indistinctement, car l'adhésion expresse à la forme traditionnelle à laquelle ils appartiennent est, dans tous les cas, une condition indispensable de leur efficacité.

<sup>5</sup> Il est même à remarquer, à ce propos, que les reliques sont précisément un véhicule d'influences spirituelles ; là est la véritable raison du culte dont elles sont l'objet, même si cette raison n'est pas toujours consciente chez les représentants des religions exotériques, qui semblent parfois ne pas se rendre compte du caractère très « positif » des forces qu'ils manient, ce qui d'ailleurs n'empêche pas ces forces d'agir effectivement, même à leur insu, quoique peut-être avec moins d'ampleur que si elles étaient mieux dirigées « techniquement ».

# I

## Les initiés de SAINT-MARTIN

Quelques erreurs historiques s'étant glissées dans notre ouvrage sur le Martinisme, nous avons décidé d'effectuer certaines rectifications. Comme nous l'avons déclaré dans le cours de cet ouvrage, un document est un document, et l'histoire ne s'écrit pas avec des « traditions » verbales, rapidement déformées.

\*

C'est à tort notamment que nous avons écrit que le rameau martiniste lyonnais et celui de Paris avaient fusionné. Ce devait être chose faite à la Libération, mais des événements d'ordre divers ont, jusqu'à ce jour, empêché cette fusion.

Nous avons arrêté notre manuscrit à 1944, et comptions tout mettre au point lors de la correction des épreuves, mais une maladie de trois mois ne nous permit pas de procéder à celle-ci. Nous nous en excusons.

\*

Page 172, nous avons donné une étude sur les origines de l'Ordre Martiniste, travail qui était l'oeuvre d'un ami martiniste. Or, cette étude appelle certaines observations. Reprenons le texte.

\*

« Le public qui s'intéresse aux choses initiatiques, aux mystères ésotériques, est considérable, déclare l'auteur, et l'on doit dire qu'un des facteurs de propagation de ces doctrines est la renommée de l'Ordre Martiniste. Mais peu d'étudiants de l'Occulte savent exactement ce que l'on doit entendre par là. C'est pourquoi dans une revue qui, depuis sa fondation, place sur sa couverture le signe de cet Ordre, il nous a paru nécessaire de donner quelques précisions sur cette Société dont on a beaucoup parlé, et en général de façon erronée « Ce que l'on entend par « Martinisme » est un ensemble de considérations et d'études basées sur un enseignement transmis par Claude de Saint-Martin, le « Philosophe Inconnu ». On trouvera dans cette Revue des études sur la doctrine, la vie et les oeuvres de ce Philosophe, et nous n'y insisterons pas, puisqu'il s'agit ici de l'Ordre proprement dit.

« L'existence d'un « Ordre Martiniste » est un fait précis, et le lecteur le moins averti sait que cet ordre fut fondé par Papus, continuateur de Saint-Martin. Mais il est entendu que Papus est le successeur de Saint-Martin, et, comme Papus le dit lui-même, que cet Ordre a pour fondateur Martinez de Pasqually et Saint-Martin eux-mêmes.

« **La vérité est autre !** Papus fut l'âme, l'animateur d'un mouvement de rénovation des études ésotériques, à la fin du dix-neuvième siècle. Entouré d'écrivains de talent, de chercheurs et d'érudits, il se proposa, et réussit, de faire pénétrer dans le public même le moins averti, cette façon de comprendre l'univers, la métaphysique et la science. Mais Papus comprit vite que pour grouper les éléments épars qui se livreraient à ces recherches, il était besoin d'une Société qui unirait en un faisceau les volontés, étudierait avec discipline les systèmes, et formerait une élite capable de renseigner, de diffuser, selon une méthode appropriée, ce corps de doctrines qu'il souhaitait, avec ses amis, voir prendre de l'extension.

« C'est ainsi qu'initié dans une sorte de Maçonnerie particulière, Papus eut l'idée de créer un Ordre analogue, dont le mode de travail serait sensiblement le même, et la discipline intérieure inspirée des Ordres Maçonniques. Et, déjà initié à la tradition de Saint-Martin, il pensa placer sous cette égide cet Ordre qu'il composa avec ses amis.

« Initié déjà, il l'était en effet, et nous renvoyons au Livre de G. Van Rijnberk à ce sujet : nous y verrons comment il tint à s'adjoindre des Martinistes déjà initiés comme lui, individuellement, pour donner corps à cet Ordre, qui naquit en 1891.

« Mais il fallait présenter quelque chose qui eut une origine, une filiation, une tradition, et plaçant cet Ordre sous ce vocable, il constata qu'avait déjà existé dans le passé, au sein de la Maçonnerie écossaise, un Ordre fondé par Martinez de Pascualy, et, hors de la Maçonnerie, un Groupement créé par Saint-Martin. Nous ne prétendons pas juger Papus, ni l'attaquer, cependant, la vérité historique nous oblige à préciser que **la liaison invoquée par Papus entre ces organisations et celle qu'il constitua en 1891 est toute de fantaisie et marque un désir de justification.** Papus, en un manifeste de 1908, publie que l'Ordre Martiniste fut fondé vers 1750 par Martinez de Pasqually, continué par Saint-Martin, puis par Willermoz jusqu'en 1810, et qu'il a pris une nouvelle vigueur, par la constitution d'un Suprême Conseil, en 1887 ; annonçant que ce Suprême Conseil (dont il est le Président, conserve des archives depuis 1767, il laisse ainsi entendre que l'on est en présence d'une Société qu'aucune solution de continuité ne vint troubler, et que son Chef actuel est le successeur légitime des précédents.

**« Or, s'il est certain qu'une unité doctrinale relie les tenants de cette tradition, là se borne cette continuité. L'Ordre fondé par Martinez disparut officiellement et officieusement au Couvent de Wilhemsbad, et, comparé de Maçons, il avait un but et une méthode de travail tout à fait particuliers. Jamais Saint-Martin n'a continué cet Ordre,** qui n'existait pas sous cette appellation, et au reste comment l'aurait-il pu, puisque, démissionnaire de toute organisation maçonnique par sa lettre du 4 juillet 1790, il ne commença à propager son système personnel qu'à partir de 1793<sup>6</sup>. Quant à Willermoz, préoccupé de Maçonnerie transcendante, il consacra son activité, après la mort de Martinet, à la Maçonnerie Ecossaise Rectifiée, régime écossais dissident, mais toujours maçonnique.

« Quelle est donc la filiation dont peut se réclamer Papus ? Elle suffit à elle seule à justifier l'origine de l'Ordre Martiniste tel que l'a fondé Papus. Cette filiation, qui remonte à Saint-Martin, soit par Chaptal, soit par l'Abbé de la Noüe, et que Van Rijnberk a analysée dans le tome II de son étude sur Martinez, **n'a aucun rapport avec l'Ordre des Cohens de celui-ci, mais bien à la « Société des Philosophes Inconnus »** dont le baron de Tschoudy en son « Étoile Flamboyante » (1784), donna les Statuts. C'est à cet Ordre ou confrérie mystique qui compta Khunrath, Gitchel, Salzman, Boehme, parmi ses membres **que se rattacha Saint-Martin lorsqu'il eût démissionné des Cohens, de la S.O.T.<sup>7</sup>, etc. par sa lettre de 1790, alors qu'il était à Strasbourg. C'est à cet Ordre, qui rejoint les « Frères d'Orient », dont l'un des Patrons fut l'Empereur Alexis Comnène, et qui est encore plus antique, qu'appartiennent les symboles fondamentaux et uniques du Martinisme, et les lettres qui accompagnent le « Chrismon », les six points mystérieux de l'Ordre ont aussi cette origine. C'est de cette Fraternité que Saint-Martin reçut les clés de la Voie intérieure.** Ce sont elles qu'il déposa entre les mains de sa « Société des Intimes », Société dont l'existence est attestée par la lettre du professeur Koëster en 1795, citée par Rijnberk, et par celle adressée à Von Meyer par J Pont, dont parle Gleichen.

« C'est donc uniquement, cette « Société des Intimes » de Saint-Martin que Papus a rénové, qu'il a constitué en Ordre, et à laquelle il a donné une forme maçonnique élargie, c'est-à-dire qu'il a organisé sous la forme d'une obédience réelle, avec Loges, Groupes, Conseil Suprême, etc., quelque chose de vague, de libre qui allait en s'amenuisant.

« Cet Ordre Martiniste connut une activité fort grande, à tel point que l'on ne peut plus parler de Saint-Martin et du Martinisme sans évoquer l'existence immédiate de l'Ordre du même nom.

« A la mort de Papus (1916), on assista à une floraison de membres du Suprême Conseil **se proclamant chacun Grand Maître** et se faisant chacun reconnaître par une fraction des membres ! L'un publie un Rituel, un autre entend maintenir le système des initiations libres, et un autre enfin, qui réunit tout de suite le plus grand nombre d'adhérents, ne se contenta pas de la Tradition vieille d'un

---

<sup>6</sup> Notre ami commet là une involontaire erreur historique. Des recherches effectuées par Le Forestier, il résulte bien que ce soit en 1777, que Saint-Martin commença sa propagande doctrinale personnelle

<sup>7</sup> La Stricte Observance Templière.

quart de siècle de cet Ordre ; il y apporta de telles modifications, que l'on, assista réellement à la naissance d'un nouvel Ordre. Reprenant à son compte les affirmations de Papus, et se prétendant son successeur légitime, il prétendit à la filiation régulière de Martinez par des initiés libres, qui lui auraient transmis celle-ci. Fermant l'Ordre ainsi rénové aux non-maçons, exigeant des grades maçonniques préalables à l'admission, rejetant les femmes, fabriquant un Rituel, il constitua un édifice qui, de l'extérieur, tient debout, et auquel ses commettants croient avec une foi aveugle<sup>8</sup>.

« Devant ces faits, un nombre restreint mais, suffisant de survivants du Suprême Conseil de 1891 se réunit en 1931, et proclama la pérennité de l'Ordre fondé par Papus avec eux, continuateur de la Société des Intimes de Saint-Martin. S'affirmant seuls justifiés pour manifester cette régularité, ils constituèrent un Conseil Suprême qui choisit pour Grand-Maître, par élection, comme on avait procédé en 1891, le plus ancien en âge profane et initiatique, et fondèrent des Groupes selon l'ancien usage ».

Arrêtons-nous ici et revenons en arrière.

1° ) Où sont les documents historiques qui nous prouvent qu'un Ordre initiatique compta en ses rangs Khunrath, Gitchel, Boehme et Salzmänn ? Nulle part ; ce n'est qu'une hypothèse, plausible certes, mais une hypothèse, née vers 1943-44 et résultant de conversations communes entre divers Martinistes et nous-même. Nous avons conclu à une identité doctrinale indiscutable entre ces divers auteurs, mis que rien cependant ne permettait de comparer à une filiation rituelle. Avec le temps, l'hypothèse est devenue « tradition » sacro-sainte...

2° ) Quel document nous permet de compter ces mêmes auteurs au nombre de la « Société des Philosophes Inconnus » dont le Cosmopolite publia les Statuts au dix-septième siècle, republiés ensuite au dix-huitième dans l'ouvrage du baron de Tschoudy ? Aucun...

3° ) Quel document nous parle des « Frères d'Orient » dont un des « patrons d'honneur aurait été l'Empereur Alexis Comnène ? Aucun. S'il en existe, l'Ordre Martiniste Traditionnel doit, de bonne foi, reconnaître qu'il ignore le lieu de leur dépôt ! Cette « hypothèse » fut colportée par un S I de bonne foi, du nom de Dupré, qui la tenait comme une tradition verbale d'un autre S I, d'origine grecque nommé Semelas. De qui la tenait Semelas, nous l'ignorons, mais nous en reparlerons plus loin... Quant à l'Empereur Alexis Comnène, c'est ce souverain qui invitait les chevaliers des états d'Occident à participer à la Croisade, en leur offrant en échange les « belles filles de la Grèce » ... Etrange « initié » en vérité que cet empereur proxénète, qui convoqua de lui-même deux conciles à Constantinople, au cours de l'année 1120, conciles au cours desquels; sur sa demande, s'ouvrit le procès des Cathares d'Orient, procès qui se termina plus tard avec le sac de Béziers, de Carcassonne, et la ruine du Midi de la France.

C'est encore cet « initié » qui fit solennellement brûler vif à Constantinople, le docteur Basilicos, chef des Cathares d'Orient « pour son opiniâtreté dans l'erreur... », (sic). Voir le « Dictionnaire des Conciles », de l'Abbé Migue. (Paris 1846), page 773.

4°) Quel document, quelle lettre, nous permettent de supposer que Louis-Claude de Saint-Martin fut « initié rituellement » par Salzmänn ? Aucun...

Matter, en son « Saint-Martin », pages 160 et 181, nous montre le peu de durée des rapports de ces deux hommes et leurs différences de conceptions : « Après leur séparation, ils n'échangèrent plus que quelques lettres ». Cela-nous paraît définitif.

5°) « C'est à cet Ordre, ou confrérie mystique... qu'appartenaient les symboles fondamentaux et uniques du Martinisme, et les lettres qui accompagnent le Chrismon. Les six points mystérieux de l'Ordre ont aussi cette origine », nous dit notre auteur. Possible. Mais voilà une tradition qu'ignorèrent Papus et Chaboseau père, lors de la constitution du premier Suprême Conseil de 1891 et qui nous parvient encore par le même Semelas.

Or, nous n'ignorons pas que, durant la guerre 1914-1918, lorsque le Kaiser envisagea de se faire proclamer « Empereur d'Orient », le clergé orthodoxe grec devait procéder au sacre à Constantinople, dans la basilique Sainte-Sophie, et que des « Frères d'Orient » devaient procéder à une seconde

---

<sup>8</sup> Il s'agit là de Teder...

consécration, dans la crypte de Sainte-Sophie, le lendemain. Tout nous porte à croire que Semelas était l'agent d'une puissance politique<sup>9</sup> et que les mystérieux « Frères d'Orient » furent tirés de l'oubli (ou imaginés) pour des fins très... temporelles !

6°) Claude de Saint-Martin a-t-il procédé à des initiations individuelles ? Seule, une tradition orale, que tout porte à croire véridique permet de l'affirmer. Mais aucun document écrit ne vient l'étayer définitivement. Cette tradition nous parvient par le canal de Papus, initié par Henri Delage, petit-fils de Chaptal, et par Augustin Chaboseau, initié par sa cousine, Amélie de Boisse-Mortemart.

Si sa « Société des Initiés » est attestée par la lettre d'un inconnu. au Professeur Koster, du 20 décembre 1794, cette lettre ne mentionne que des Elus-Cohen, déjà initiés, et les égaux de Saint-Martin, ses « frères », en fait.

Et il ne s'agit que d'hommes, à l'exclusion d'aucune femme : « Je fis donc connaissance, à Strasbourg, de ces chers. hommes et en reçus beaucoup d'amitié » (Van Rijnberk, « Martinez de Pasqually » tome I, page 161).

« Parmi les Frères les plus fidèles qui formaient avec lui un centre intime, il y avait les plus excellents hommes de Paris... » (Idem, page 162).

Il est classique d'affirmer, parmi les Martinistes contemporains, que les premiers initiés de Saint-Martin furent des femmes ! Voilà un document qui contredit cette « tradition verbale »... Si l'on en veut d'autres, on n'aura qu'à se reporter à l'arbre généalogique des mêmes « Initiés de Saint-Martin », publié par Van Rijnberk en son même ouvrage, tome II, page 30. La première femme « S I » qui y figure .est Amélie de Boisse-Mortemart, soit près d'un siècle après Saint-Martin.

La liste des Martinistes russes initiés par Saint-Martin, publiée en 1867, dans l'ouvrage de Longuinoff (« Novikof et les Martinistes de Moscou », Moscou 1867) et reproduite pages 233 et 234 du « Saint-Martin » de Papus, ne comporte, elle non plus aucun nom de femme.

Quant à l'opinion de Saint-Martin sur la nécessité des initiations féminines, nous ne prétendons pas la juger, mais nous conservons le. droit de la faire connaître. La voici, telle qu'elle fut exprimée dans la lettre du 23 mars 1777, trois ans après la mort de Martinez, deux ans après la publication de son livre « Des Erreurs et de la Vérité »

« Je n'ai rien à blâmer ni à approuver dans votre conduite par rapport à Madame de Brancas. L'exemple que Caignet vient de nous donner, relativement à Madame de la Croix; peut vous laisser connaître la réponse que vous avez à en attendre. Je persiste dans l'opinion que les femmes doivent être en petit nombre chez nous, et surtout très scrupuleusement examinées. Voilà pourquoi je donne la plénitude de mon suffrage à l'article de nos statuts qui nous défend de les recevoir, sans une preuve directe et physique de la « chose » même. J'ai demandé les preuves dans mon dernier travail pour Madame de la Croix, et comme je n'ai pas eu le bonheur de les obtenir à mon commandement, je suis déterminé à ne rien faire pour elle, que la « chose » n'ait parlé affirmativement soit à moi, soit à ceux de mes frères qui ont plus de puissance que moi. D'après cela, je crois que telle doit être notre règle à tous, et que, quand même vous recevriez du Maître Caignet une réponse favorable, » cela ne devrait pas vous rassurer davantage, à moins qu'il ne vous mandât la tenir lui-même de la bonne main<sup>10</sup>...

« Enfin, la robe du dit Seigneur sera toujours un épouvantail, pour moi, et je crois que nous devrions traiter les prêtres comme les femmes ».

Or, 1777, c'est justement l'année où il commença sa propagande personnelle auprès des Elus-Cohens de Versailles (Cf. Le Forestier, page 512 : « En 1777, il fait, pendant un séjour à Versailles, de la propagande auprès des Elus-Cohens de cette ville, où l'Ordre comptait ses disciples les plus fidèles... Et ce n'est qu'en 1788 et 1791 qu'il rencontrera Salzman à Strasbourg, soit dix ans plus tard<sup>11</sup>. Par conséquent, ceci démontre bien que la doctrine qu'il communiqua à ses « Intimes » fut le résultat d'un travail personnel, et non un enseignement venu de Boehme par Salzman et Gitchel.

<sup>9</sup> C'était l'opinion de J. Bricaud.

<sup>10</sup> La « Chose » n'est autre que la Force Invisible manifestée par les « Passes » au cours des cérémonies théurgiques.

<sup>11</sup> G. Matter : « Saint-Martin », pages 147 et 161.

Dans les papiers que Saint-Martin laissa, à sa mort, et qui furent publiés sous le titre collectif d'oeuvres Posthumes, nous trouvons encore ceci « Je sens au fond de mon être une voix qui me dit que je suis, d'un pays où il n'y a point de femmes... » (Oeuvres Posthumes, I, page 29).

« Depuis que j'ai, acquis de profondes lumières sur la Femme, je l'honore et je l'aime mieux que pendant les effervescences de ma jeunesse ; quoique je sache aussi que sa Matière est encore plus dégénérée et plus redoutable que celle de l'homme... » (Oeuvres Posthumes, I, page 29).

« La femme est meilleure, mais l'homme est plus vrai... » -(oeuvres Posthumes, I, page 29).

Cette opinion n'est pas nouvelle chez lui. Nous avons cité plus haut son opinion de 1777, voici un passage d'une lettre du 25 avril 1792

« J'ai éprouvé à cette lecture combien l'inspiration féminine est faible et vague, en comparaison de l'inspiration masculine... »

« Les grandes vérités ne s'enseignent bien que dans le silence, tandis que tout le besoin des femmes en question est que l'on parle et qu'elles parlent ; et alors tout se désorganise, comme je l'ai éprouvé plusieurs fois » (Portraits N° 145, p. 21 - Cf. R. Amadou: L. C. de Saint-Martin, p. 52).

7 °) De nombreux adversaires de Saint-Martin, (et malheureusement quelques-uns de ses modernes disciples) l'ont présenté comme un fervent catholique et un monarchiste convaincu. Saint Martin fut exactement l'opposé...

Monarchiste ? L'histoire nous montre Saint-Martin montant la garde au Temple, où Louis XVI est enfermé. Elle nous montre la Convention portant son nom sur la liste des précepteurs possibles de Louis XVII. Si Saint-Martin n'avait été républicain, eut-il ainsi inspiré confiance ?

D'ailleurs Saint-Martin bien qu'ayant lui aussi été inquiété au moment de la Terreur, par le seul fait de son origine noble, n'en demeure pas moins fervent admirateur de la Révolution de 1789 et refuse d'émigrer.

« On nous a dit que le Peuple est seul souverain. Je me fais gloire de le penser et d'en convenir hautement... Tous les hommes sont rois... Dieu est leur seul souverain... » (Lettres sur la Révolution., An III).

La Terreur ne l'effraie point, car il y voit la trace de la justice divine, la liquidation du karma d'une caste :

« On n'a pas fait régner la Justice quand l'Esprit nous l'enseignait avec douceur... Voici qu'Il nous l'applique avec force et vertu » (Lettres sur la Révolution. An III).

« Mais comme j'ai vu la main de Dieu dans notre Révolution, je puis bien croire également qu'il est peut-être nécessaire qu'il y ait des victimes d'expiation ». (Oeuvres Posthumes, p 87, tome I).

Quant à son catholicisme, on nous permettra d'en douter ! Ses lettres nous le montrent, toute sa vie, violemment anticlérical

« La robe du dit Seigneur sera toujours pour moi un épouvantail, et je crois que nous devrions traiter les prêtres comme nous traitons les femmes... » (Lettre du 23 mars 1777).

« Saint-Martin, nous dit la tradition martiniste moderne, faisait dire une messe après chaque initiation, messe à laquelle assistaient tous les présents ». Pourtant, Saint-Martin n'admet pas la validité et l'efficacité automatique des Sacrements, et à son lit de mort, il refusera le viatique et l'extrême-onction. Pour lui, c'est la valeur individuelle du prêtre, son spiritualisme, son savoir, qui lui confèrent une plus ou moins réelle efficacité :

« Quand il sera régénéré, non plus dans une pensée, mais dans sa pensée tout entière, dans sa parole, dans son opération, quand l'Esprit le pénétrera en toutes ses veines et se revêtira de lui, quand tout en lui se transformera en substance spirituelle et angélique, c'est alors seulement que l'homme se trouvera être, en esprit et en vérité, le prêtre du Seigneur... » (Le Nouvel Homme).

Saint-Martin est d'ailleurs un pur gnostique, il n'ignore rien de la puissance des Arkontes, de ces dieux que la sottise de l'Homme s'est donnée :

« Ces dieux, qui ne sont dieux que par notre Crime, et qui, du haut de leurs trônes usurpés, sourient et branlent la tête de dédain pour l'Homme, leur maître devenu leur esclave... » (L'Esprit des Choses).

8° ) Reste un dernier et important dilemme. Saint-Martin a-t-il transmis son enseignement personnel sous une forme rituelle à ses derniers disciples, Guttinguer<sup>12</sup> (1), Branchu, et surtout Gence ?

Nous en doutons ; après recherches minutieuses, nous n'avons, trouvé que des preuves du contraire.

En effet, Gence nous parle dans une petite brochure, publiée exprès, pour détruire (déjà...) certaines erreurs prêtées à Saint-Martin, de la « secte dite des Martinistes ». C'est aux Elus-Cohen de la « Société des Intimes » qu'il fait allusion, étant lui-même Elu-Cohen. Il nous précise que la doctrine de cette école se trouve exposée dans les premiers ouvrages de Saint-Martin, et surtout en son Tableau Naturel ». Mais il nous dit aussi que, par contre :

« Il (Saint-Martin) n'avait nullement en vue de fonder une secte... » - (Gence : Notice biographique sur L. C. de Saint-Martin, page 12).

« Ma secte, c'est la Providence ; mes prosélytes, c'est moi ; mon culte, c'est la justice.... » (Portrait N° 488, p. 68). (Cf. R. Amadou : L. C. de Saint-Martin, p. 50).

C'est à cet enseignement individuel, issu uniquement de la doctrine de Martinez et de celle de Jacob Boehme, qu'il disait avoir associés<sup>13</sup> que Saint-Martin fait allusion la veille de sa mort

« Les germes que j'ai tenté de semer fructifieront... » (13 octobre 1803).

En effet, comment concilier cette rituelle, que les Martinistes modernes assurent venir directement du Philosophe Inconnu avec les principes de celui-ci ?

Tous les rituels Martinistes mentionnent les trois luminaires disposés en triangles sur trois nappes de couleurs différentes<sup>14</sup> : noire, rouge et blanche.

Or, ces couleurs sont symboliques des trois écorces revêtues par l'Homme Primitif après sa Chute, dans l'enseignement de Martinez .... (Voir « Rituel de l'Apprenti Cohen » décrit par Thory).

Quant au nombre trois, employé pour les luminaires, il est la preuve péremptoire que ceux qui établirent la Rituelle martiniste ignoraient l'enseignement de Martinez de Pasqually et de Claude de Saint-Martin.

Ce sont les traditions maçonniques ordinaires qu'ils copièrent maladroitement en les interprétant sous l'angle du Christianisme et de sa Trinité. Car les luminaires usités habituellement par les Elus-Cohen étaient au minimum de quatre, « nombre divin parfait ».

« Les trois nombres de la Matière sont trois, six, neuf ». (Les Nombres, II : De la quantité naturelle des Nombres).

C'est donc après la mort de Saint-Martin que ces rituels furent établis, lorsqu'on eut à peu près perdu l'esprit véritable de son enseignement<sup>15</sup>.

Il est de fait que les Martinistes modernes reconnaissent que les trois degrés de l'Ordre sont une création de Papus et que Saint Martin remettait tout en une seule fois.

Mais où trouve-t-on dans les nombreux renseignements fournis par ses derniers disciples une allusion à un masque, à un manteau et à tous les accessoires exigés par le cérémonial actuel ? Nulle part.

Le prétendu « Sceau » de l'Ordre. Martiniste n'a jamais eu, dans l'esprit de Saint-Martin, un caractère pantaculaire, car si nous reprenons son traité « Des Nombres », au paragraphe XVII, « Différence de l'esprit du corps », nous le trouvons en tant que simple schéma explicatif !

---

<sup>12</sup> Ce denier a d'ailleurs publié en 1834 un « Recueil de pensées de Cl. de Saint-Martin

<sup>13</sup> Voir lettre du 11 juillet 1796.

<sup>14</sup> Voir « Rituel de l'Ordre Martiniste ». Paris 1913. Dorbon, éditeur, page 46.

<sup>15</sup> Comment concilier la pompe ahurissante du rituel de Teder avec la simplicité de Saint-Martin ?

Les fameux « six points » se trouvent au paragraphe VIII, où ils schématisent « les lois inverses correspondantes aux lois directes » ! Et les « Frères d'Orient » n'y sont pour rien !

Il n'y a rien de mystérieux en tout cela.

Quant au dit « Rituel de Teder », il est en réalité du Docteur Blitz. Teder n'a fait que le traduire (Voir notre ouvrage sur le Martinisme, page 153, premier paragraphe).

Enfin, il est un fait nouveau qui bouscule tout l'édifice officiel. Dans son étude sur « Le Philosophe Inconnu, Claude de Saint-Martin », R Amadou déclare posséder en ses archives une lettre d'Augustin Chaboseau, fondateur du premier Suprême Conseil avec Papus, lettre dans laquelle il précise qu'à l'origine de tout, Papus et lui s'initièrent mutuellement...

Qu'il s'agisse là d'une sorte de « régularisation » initiatique ou d'une initiative sans racine dans le passé, nous ne savons. Mais dans un cas comme dans l'autre, le doute est jeté sur le bien-fondé de la tradition qui veut que Papus ait été initié par Delage, et Chaboseau par A. de Mortemart. Déjà, il manquait un nom dans la filiation de Papus, entre Chaptal et Delage. Mais désormais, on ne peut plus affirmer que nos deux fondateurs étaient certains de leur régularité puisqu'ils éprouvèrent le besoin de s'assurer une sorte de « confirmation »...

## II

# De l'existence possible d'une filiation martiniste contemporaine.

### I. - LE WILLERMOZISME

« Lorsque nous avons demandé en 1943 au Frère - Georges Lagrèze - de nous remettre la filiation willermoziennne, nous le supposions non seulement "Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte", mais encore un des huit Grands-Profès de France, déclare Aurifer.

Or, si Lagrèze fut affilié au Grand Prieuré des Gaules en qualité de « C. B. C. S<sup>16</sup>. », (nous possédons une photo de sa carte d'identité dans l'Ordre Intérieur) et parce que 33° du Rite Ecossais Ancien et Accepté, il ne fut jamais, il nous le déclara un jour, détenteur de la Grande Profession.

Le Docteur Wibeaux nous a déclaré au cours d'un entretien récent (28 juin 1946) qu'il avait effectué des recherches historiques en ce domaine et qu'il avait dû conclure :

1°) qu'aucun dignitaire du Rite Rectifié ne possède de nos jours, ce grade ;

2°) qu'il disparut quelques années après sa création ;

3°) qu'on n'a jamais retrouvé de Rituel de sa transmission, s'il y en eut jamais<sup>17</sup>.

Tout porte à croire qu'il ne s'est agi, de la part de Willermoz, que de la remise d'une Instruction, dont le texte est d'ailleurs aux Archives de la Ville de Lyon.

Quoiqu'il en soit, personne ne peut actuellement prétendre à la possession de grade de Réau-Croix pour les raisons suivantes :

a) Le Docteur Blitz, mis en avant dans sa brochure par Bricaud, n'avait pas qualité en tant que simple « C.B.C.S. » pour prétendre au titre de Réau-Croix, car on ne nous dit pas qu'il fut Grand-Profès ;

b) Willermoz ne pouvait « transmettre » que les 3 degrés de la classe du Porche de l'Ordre des Elus-Cohen. Sa lettre du 12 octobre 1781, au Prince de Hesse-Cassel, écrite sept ans après la mort de Martinez, (publiée dans le Tome I, de Van Rijnberk, page 165) nous le précise.

« Au commencement de l'année 1767, j'eus le bonheur d'acquérir mes premières connaissances dans l'Ordre dont j'ai fait mention ci-devant à Votre Altesse Sérénissime. Celui qui me les donna étant favorablement prévenu pour moi par ses informations et examen, m'avança rapidement, et j'obtins les six premiers degrés<sup>18</sup>. Un an après, entrepris un autre voyage en cette intention, et j'obtins le septième et dernier<sup>19</sup>, qui donne le titre et le caractère de chef dans cet Ordre. Celui de qui je les reçus se disait être l'un des sept Chefs Souverains Universel de l'Ordre, et a souvent prouvé son savoir par des faits. En suivant ce dernier, je reçus en même temps le pouvoir de conférer les degrés inférieurs<sup>20</sup>, en me conformant pour cela à ce qui me fut prescrit.

Cependant je n'en fis nul usage pendant quelques années, que j'employais à m'instruire et à me fortifier, autant que mes occupations civiles purent me le permettre. Ce fut seulement en 1772 que je commençai à recevoir mon frère médecin<sup>21</sup> et peu après les Frères Paganucci et Perisse du Luc, que Votre Altesse

---

<sup>16</sup> Initiales de « Chevalier-Bienfaisant de la Cité Sainte »

<sup>17</sup> Le Dr Wibeaux est lui-même un très haut dignitaire du rite Ecossais Rectifié.

<sup>18</sup> Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen, Grand Architecte, Chevalier d'Orient, Commandeur d'Orient

<sup>19</sup> Réau-Croix.

<sup>20</sup> Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen

<sup>21</sup> Pierre-Jacques Willermoz, médecin et alchimiste.

aura vus sur le tableau des Grands-Profès. Et ces trois sont devenus depuis lors mes confidents pour les choses relatives que j'ai eu la liberté de confier à d'autres.

Il est essentiel que je prévienne Votre Altesse Sérénissime que les degrés dudit Ordre renferment trois parties.

Les trois premiers degrés<sup>22</sup> instruisent sur la nature divine, spirituelle, humaine et corporelle, et c'est précisément cette instruction qui fait la base de celle des Grands-Profès. Votre Altesse Sérénissime pourra le reconnaître par leur lecture.

Les degrés suivants<sup>23</sup> enseignent la théorie cérémonielle préparatoire à la pratique, qui est exclusivement réservée au septième et dernier<sup>24</sup>.

Ceux qui sont parvenus à ce degré, dont le nombre est très petit, sont assujettis à des travaux ou opérations particulières, qui se font essentiellement en Mars et Septembre. Je les ai pratiqués constamment et je m'en suis bien trouvé... »

\*

c) Les Grand-Profès eux-mêmes ne furent jamais en possession de ce grade, de Réau-Croix, ainsi qu'il ressort de la même lettre de Willermoz du 12 octobre 1781, du Prince de Hesse-Cassel :

« Quant aux Instructions Secrètes<sup>25</sup>, mon but, en les rédigeant fut de..... Lié d'une part par mes propres engagements<sup>26</sup> et retenu de l'autre, par la crainte de fournir des aliments à une frivole curiosité, ou de trop exalter certaines imaginations, si on leur présentait des plans de Théorie qui annonceraient une Pratique<sup>27</sup>, je me vis obligé de n'en faire aucune mention et même de ne présenter qu'un tableau très raccourci de la nature des êtres, de leurs rapports respectifs, ainsi que des divisions universelles »

\*

d) Les membres de la Société Cohen de Lyon n'ayant donc reçu que les degrés inférieurs du Porche, ne purent à leur tour, les transmettre, car cette seule transmission était déjà, nous l'avons vu, l'apanage du Réau-Croix. Un prêtre, même régulièrement ordonné ne peut en faire un autre... c'est le privilège de l'Evêque.

\*

e) Cette Société Cohen n'exigeait pas la qualité maçonnique exigée chez les membres des Elus-Cohen d'autrefois, comme le précise Willermoz en cette même lettre

« De plus, quoiqu'il existe ici depuis neuf à dix ans<sup>28</sup> une petite Société composée de ceux que j'ai reçus à divers degrés dans l'Ordre que je professe, laquelle n'est connue que de ceux qui la forment, maçons et autres, cependant quelques Frères, qui sont aujourd'hui Grands-Profès, présumaient depuis longtemps que j'avais acquis quelques connaissances sur ces matières, dont j'aimais à m'entretenir avec quelques amis particuliers »

\*

f) Trente ans après la Révolution, les Grands-Profès avaient totalement disparus en France, et Willermoz était le seul survivant (son autre lettre du 10 septembre 1810, soit vingt-neuf ans plus tard, au même Prince de Hesse-Cassel) :

« Je restais seul à Lyon. La mort; les démissions anciennes et l'émigration avaient totalement éteint celui (Directoire) de Bourgogne à Strasbourg.. Celui d'Occitanie, à Bordeaux, avait cessé d'exister avant

---

<sup>22</sup> Apprenti-Cohen, Compagnon-Cohen, Maître-Cohen, soit la Classe du Porche.

<sup>23</sup> Grand-Architecte, Chevalier d'Orient, Commandeur d'Orient.

<sup>24</sup> Réau-Croix.

<sup>25</sup> Des Grands Profès.

<sup>26</sup> De jadis, à l'égard de Don Martinez.

<sup>27</sup> Celle des Réaux-Croix, la. Théurgie.

<sup>28</sup> Depuis 1771, soit depuis qu'il a commencé à user de son droit de transmission des degrés inférieurs à son frère, Perisse du Luc, Paganucci, etc.

même la Révolution. Le Directoire d'Auvergne n'existait plus que dans ma personne et ne pouvait par conséquent constituer in plenis... ».

\*

g) Willermoz n'était nullement en possession de tous les Pouvoirs au sein de l'Ordre. Et sans parler de ceux exclusivement l'apanage de Don Martinez, Bacon de la Chevalerie et de Lusignan étaient de plus hauts dignitaires que lui. C'est la lettre de Bacon, en date du 3 juin 1778 (soit quatre ans après la mort de Martinez), qui nous l'apprend :

« Je vous envoie, mon cher Willermoz, que deux cahiers numérotés et paraphés depuis 1 jusqu'à 44. Lorsque vous les aurez copiés, vous me les ferez remettre, et de suite, je vous en enverrai de nouveaux, pris au hasard comme ceux-là.

Successivement, vous aurez ainsi tout ce que vous désirez et que vous avez mis à part. A l'exception de la « Grande Opération » de Don Martinez, qu'il m'a absolument interdit de communiquer à tout autre qu'à M. de Lusignan. Je remplirai avec exactitude cette clause... »

Reste la filiation ultime qui viendrait par Antoine Pont, son neveu. Or, celui-ci nous dit la minime importance de ce qu'il reçut, dans une lettre du 8 décembre 1832, adressée au neveu de Willermoz, et qui est aux Archives de la Ville de Lyon :

« Je suivis son conseil (à Madame Provensal) et vers 1795, je fus initié.. Comme vous, sans doute, très Cher Frère, je croyais qu'au grade suivant je trouverais la perle promise ; comme tant d'autres, je me trouvai au terme sans avoir découvert ce bijou... »

Antoine Pont écrivait ceci huit ans après la mort de Willermoz.

On ne peut dire d'ailleurs qu'il ait été le successeur conscient et bien « éduqué » de Willermoz. Celui-ci, devant ses réticences, envisageait de brûler toutes ses archives secrètes. Finalement, après avoir hésité; il les lui remit sans condition, car Pont ne les acceptait qu'à condition de décider ensuite, librement, s'il devait soit conserver, soit communiquer, soit détruire, son dépôt. (Voir l'ouvrage d'Alice Joly, page 325 : « Un Mystique Lyonnais ») .

Nous voilà loin d'un Pont « Réau-Croix »... Il ne s'agit pas là d'une ultime initiation, mais d'une simple remise de papiers secrets. C'est ce lot d'archives qui nous est parvenu et a été. acheté par la Ville de Lyon.

Et d'ailleurs, encore une fois, nous avons vu que Willermoz reconnaissait en 1781 (Martinez mort), n'avoir jamais eu pouvoirs de transmission autre que sur la classe du Porche. Antoine Pont ne pouvait donc être au plus que Maître-Cohen...

### III

## Le groupe martiniste de Lyon et sa filiation

Les Martinistes lyonnais, issus de la filiation de Jean Bricaud, prétendent être en possession de la filiation régulière remontant à Martinez de Pascally, par le canal d'initiés lyonnais constitués par Willermoz et ses successeurs.

Nous allons donc ici même tenter de démontrer que Jean. Bricaud n'a jamais possédé autre chose que la dite filiation de Saint-Martin, qu'il reconnaît avoir reçue sous la forme des « initiés libres », la même que reçurent, paraît-il, au dix-neuvième siècle, Augustin Chaboseau et Gérard Encausse.

Cette filiation comporte la mise en application du symbolisme du Masque, du Manteau, de la Cordelière, des trois nappes noire, blanche et rouge, des trois Luminaires, la signature par deux lettres et six points, et la possession, en principe, des clés de la Voie mystique intérieure que le "Philosophe Inconnu", Louis-Claude de Saint-Martin, remettait à ses "Intimes".

Quant à la filiation des Elus-Cohen et de leur classe secrète de « Réaux-Croix »; filiation qui remonterait à Martinez de Pascally par Willermoz, Bricaud ne l'a jamais reçue à notre avis, et voici pourquoi.

Dans sa « Notice Historique sur le Martinisme », M. Chevillon, sous les initiales de « C. C. », reprend les détails suivants, qu'il a reçus de Jean Bricaud, avant la mort de celui-ci. Ce n'est donc pas la bonne foi de M. Chevillon que nous mettons en cause, (pas même celle de Bricaud... ) .

« En 1893, nous dit la « Notice Historique sur le Martinisme », les Martinistes lyonnais entrèrent en possession des archives de J. B. Willermoz et du temple Cohen de Lyon, que la veuve de Joseph Pont, successeur de Willermoz, avait léguées au Frère Cavarnier, à la mort de son mari ».

Cette possession soudaine mettait-elle les dits Martinistes lyonnais en possession d'une sorte de « régularisation » affiliatoire ? Oui et non ! Oui; s'ils avaient reçu l'ordination précédemment. Non, si leur Martinisme n'était qu'une simple adhésion spirituelle au programme de l'Ordre...

\*

« Le Docteur Encausse, continue la « Notice Historique » ignorait alors que la transmission régulière des Elus-Cohens n'avait jamais été interrompue, et que cette tradition n'avait cessé d'avoir des représentants; soit à Lyon, soit dans différentes villes étrangères. Tels furent les frères Bergeron et Bréban-Salomon, pour la ville de Lyon ; Carl Michelsen, au Danemark ; le Docteur Edouard Blitz, pour les Etats-Unis.

« Le Docteur Blitz était « Chevalier-Bienfaisant de la Cité Sainte », et. haut-gradé du Rite Maçonnique de Memphis-Misraïm. Il était également le successeur direct d'Antoine Pont et de Willermoz. Il devint alors Président du Grand-Conseil pour les Etats-Unis de l'Ordre ainsi rénové par Papus. En cette qualité, (représentant et héritier légitime de Martinez de Pascally) il résolut de rétablir l'ordre aux Etats-Unis sur les bases traditionnelles anciennes. En France, ses représentants furent le Docteur Fugairon, et ensuite Charles Détré, qui, sous son nom ésotérique de Teder, établit le Rituel Martiniste Français en accord avec Papus, (Rituel qui fut édité- à Paris, en 1913, par les soins de Dorbon Aîné) »

Ici, la question se pose : Blitz était-il (et comment ?) le successeur de Willermoz et d'Antoine Pont ? Et comment pouvait-il être leur successeur direct ? Bricaud ne nous le dit pas ! Mais si la filiation lyonnaise des Elus-Cohen avait pu, négligeant les immédiats environs de Lyon et même Paris, fuir d'un coup d'aile jusqu'aux Etats-unis pour tomber entre les mains d'un médecin américain, comment se fait-il que ce Rituel; établi par Blitz ne comporte que des symboles purement issus du Cérémonial comportant le Manteau, le Masque, les Trois Lumières, les deux lettres et les six points ? (Emblèmes qui, nous le savons maintenant ne peuvent venir du « Philosophe Inconnu », puisque étrangers à son symbolisme

personnel). Comment se fait-il que rien ne rappelle les Rituels usités jadis par les véritables Elus-Cohen, au dix-huitième siècle, pas même les Grades ? Et comment se fait-il que les Cercles symboliques de Martinez - usités dans les Ordinations, - deviennent simplement sur le sol de la Loge décrite par ce Rituel, le Pantacle de l'Ordre ? Comment, par quelle aberration, les « Instructions Secrètes » de Martinez et de Willermoz, sur la Réintégration; la Chute qui la précéda, deviennent-ils, dans le Rituel de Blitz, un simple commentaire des premiers versets de la Genèse, commentaires bien dignes d'un protestant américain, mais indignes d'un initié Cohen ?

Pour l'excellente raison que Blitz, peut-être titulaire des Hauts-Grades du Rite de Memphis-Misraïm (et quel rapport ? ...) ne tenait son initiation que de Papus ! ... Non seulement, il n'a jamais initié ce dernier, mais c'est Papus qui fut son initiateur... Nous nous en convainçons en apprenant que Blitz fut radié par la suite par Papus lui-même. Ayant commis avec l'esprit martiniste et les traditions de l'Ordre rénové par Papus, des abus notoires, Papus lui retira sa Charte de Souverain-Délégué Général pour les Etats-Unis. Le fait est attesté par le Suprême Conseil Martiniste, qui publia « à l'Orient de France », un édit, paru dans la revue « L'Etoile d'Orient », retirant sa charge à Blitz. L'édit portait que cette charge était remplacée par celle d' « Inspectrice Générale de l'Ordre pour les Etats-Unis, en la personne de Mme Margaret B. Peeke, également 33e du Droit Humain » : Le fait est attesté par une note du Docteur H. Spencer Lewis, de 1937, que nous possédons, et une lettre de Jean Bricaud lui-même, également en nos archives.

Imagine-t-on le Docteur Blitz, initiateur de Papus, lui ayant conféré la filiation Cohen, dont l'autre eut été légitimement fier (et ne s'en fut point caché...), radié ensuite par son fils spirituel ? Le fait ne s'est jamais vu de l'initié régularisant son initiateur (ainsi que le ferait Papus pour Blitz), puis radiant celui-ci (comme cela s'est produit).

Enfin, étant donné :

1°) que Willermoz ne pouvait pas transmettre les hauts-grades sacerdotaux Cohen ;

2°) qu'Antoine Pont ne pouvait donc les avoir reçus, le Docteur Blitz ne pouvait ni les posséder, ni les conférer au Docteur Fugairon

Pour toutes ces bonnes raisons, appuyées de documents sérieux, nous rejetons le Rituel dit de Teder, oeuvre de Blitz, et de même nous rejetons l'hypothèse de Blitz transmettant au rameau français la filiation des Elus-Cohen de Martinez de Pascally.

\*

Vient ensuite la seconde hypothèse, Bricaud tenant du Docteur Fugairon, son affiliation aux Elus-Cohen.

Mais le Docteur Fugairon avait-il été aux Etats-Unis recevoir cette pseudo-investiture Cohen de Blitz ? Blitz était-il venu à Lyon la lui donner ? Où tout se passa-t-il par correspondance ? En ce dernier cas, nous nous refuserions à considérer une telle ordination comme valable. Mais nous n'aurons point cette peine, puisque nous venons de démontrer précédemment que Blitz ne possédait pas cette filiation ! Concluons-en, si le Docteur Fugairon a été Martiniste, il n'a possédé que la filiation de Papus, Chaboseau, et de tous les membres du Suprême Conseil, savoir la « filiation » du Philosophe Inconnu, Claude de Saint-Martin. Et nous savons maintenant combien elle est historiquement fragile.

\*

Bricaud nous dit ensuite que Teder succéda à Fugairon. Le même refus de filiation Cohen s'applique donc à Teder. Mais, au sujet de ce dernier, une tradition verbale circule dans -les milieux Martinistes lyonnais. C'est celle nous affirmant confidentiellement que Teder possédait la filiation Cohen, et qu'il l'aurait transmise à Papus. Ceci encore est faux. Nous l'allons prouver de même...

C'est encore Papus qui initia Teder ! Nous possédons en nos archives une lettre de Papus, datée du mardi 30 décembre 1902, et ainsi conçue :

« Très Cher Frère Détré,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter bien sincèrement pour votre activité et votre dévouement à Notre Ordre. Le Comité Directeur du Suprême Conseil se réunira incessamment, vous pouvez compter que j'appuierai votre demande, et que, par suite, elle sera agréée. En attendant, je vous fais envoyer :

1°) un Rituel, en anglais, que je vous prie de me renvoyer recommandé après l'avoir consulté ou copié. Ce Rituel est celui des Loges américaines riches... Il n'est pas utilisé complètement en Europe, mais il pourra vous donner des idées.

2°) Je vous fais envoyer aussi les papiers utiles pour votre propagande et pour les Loges...

Il existe, en Angleterre, un « Souverain Délégué Général », le Frère John Yarker, et un « Inspecteur Général ». Je vous mettrai en relation avec eux dès que vous aurez votre charte de « Délégué Général », au moins avec le Frère John Yarker. Toutes mes félicitations,. Très. Cher Frère, et fraternellement à vous.

Signé : PAPUS ».

Voici donc l'envoi du rituel de Blitz à Teder. Et Papus donnant à Teder, son prétendu initiateur, une « augmentation de salaires »...

Mais ce n'est pas tout. Nous en avons une autre, du 5 mars 1905, soit trois ans plus tard. La charte promise s'est fait attendre.

« Très Cher Frère Détré,

J'ai l'honneur de vous faire part que le Suprême Conseil de l'Ordre a décidé de créer un poste d' « Inspecteur Général » pour l'Angleterre et les Colonies anglaises. Le Suprême Conseil a décidé de vous nommer à ce poste, en remerciement de votre dévouement. Je suis personnellement heureux de vous en faire part.

Fraternellement à, vous. - Signé : PAPUS ».

Mais ce n'est pas encore tout. De nos archives, nous extrairons, encore un document authentique, c'est le Bref du Suprême Conseil de Lyon, signé de Jean Bricaud : « 33 - 90 - 95, Président du Suprême Conseil, et Grand-Maître Général de l'Ordre Martiniste », nous précisant ceci :

« Lyon, le 29 septembre 1918:

Aux Souverains Délégués Généraux, Inspecteurs Principaux,

Aux Délégués et Inspecteurs Généraux, Délégués et Inspecteurs-spéciaux,

Aux Présidents de Loges, aux Chefs de Groupes, et , à tous les Membres de l'Ordre,

Très Chers et Très Illustres Soeurs et Frères,

La première lumière de l'Ordre vient de s'éteindre. Notre Vénéré Grand-Maître, le T. III . F. Teder est mort, dans la nuit du 25 au 26 septembre, à Clermont-Ferrand. Je ne veux, pour l'instant, que retracer à grands traits la vie, toute de labeur opiniâtre, d'activité acharnée, de notre T. III. F. Teder « C'est en Angleterre qu'il fut initié au Martinisme par le Très Illustre Frère Papus, puis nommé représentant et plus tard Inspecteur Principal de l'Ordre, pour l'Empire britannique et les Indes.

Signé : JEAN BRICAUD.

(suivent les titres).

Imagine-t-on encore Teder initiant Papus, puis se faisant régulariser et dignifier par lui ?...

Nous rejetons donc également l'hypothèse de Teder, successeur, régulier de Martinez de Pascally, puisque c'est Papus, détenteur de la seule filiation du « Philosophe Inconnu », sans rapport avec celle des Elus-Cohen, qui fut à l'origine de sa filiation martiniste

Restent Carl Michelsen, le Danois, (dont Bricaud ne dit rien et ne prétend pas être le successeur), et « les frères. Bergeron et Bréban-Salomon ».

De ceux-là, aucun des vieux Martinistes, ex-membres du Suprême Conseil de 1884, ne se souvint jamais avoir entendu prononcer le nom. Dans l'hypothèse où il s'agirait d'authentiques Cohen, issus du rameau lyonnais venu du dix-huitième siècle, pourquoi Bricaud éprouve-t-il le besoin d'y mêler Michelsen, Fugairon, Blitz, Teder ? Il lui suffisait de nous dire que « Bergeron », ou « Bréban-Salomon » ont été ses initiateurs. C'est là l'attitude qu'adopterait n'importe quel homme sensé, et le premier soin d'un Martiniste est généralement de citer son initiateur sans y mêler aucun nom étranger. Bricaud se garde bien d'agir ainsi. Il émet des renseignements vagues, généraux, et se consente de laisser son interlocuteur libre d'envisager telle solution qui lui plaira... Ainsi, il n'a aucune responsabilité morale à l'erreur historique qui risque de naître de ces affirmations, volontairement nébuleuses...

\*

Or, quant à M. Bergeron, nous avons pu retrouver des traces de son existence par hasard, en août 1946, au cours d'une conversation avec Mademoiselle Morel, la regrettée bibliothécaire de la Société de Théosophie.

Celle-ci nous fit de très nombreuses confidences sur l'activité des Martinistes lyonnais avant la création de l'Ordre Martiniste par Papus. Par la suite, nous revînmes plusieurs fois sur le sujet, et malgré son âge avancé, jamais sa mémoire ne fut en défaut, jamais, elle ne se contredit. Nous résumons ci-après notre premier entretien.

« C'est à Lyon, en 1886, que je fis la connaissance de M. Bergeron, et, par lui, de MM. Fouilloux et du Docteur Souillée, également Martinistes. J'avais alors seize ans et demi. M. Bergeron me donna « L'Homme dé Désir », de Louis-Claude de Saint-Martin, à étudier, et à recopier. Je fus tellement impressionnée par cette lecture que, voyant cela, Bergeron se mit alors à m'exposer et à me commenter la doctrine du « Philosophe Inconnu ».

C'était un homme d'une très haute valeur morale, presque un saint.

Lorsque je le connus, il avait alors dépassé cinquante ans. Artiste-peintre et violoniste, il vivait misérablement dans le lanterneau d'une vieille maison de la rue Saint-Jean. Les gens du quartier l'avaient surnommé "l'homme de la Tour". Toujours vêtu avec décence malgré son extrême pauvreté, il était commissionnaire chez un marchand de chaussures. Mais devant sa distinction et sa réserve naturelle, les gens hésitaient à lui offrir un pourboire. Si bien que ses revenus (30 francs par mois de fixe !) étaient extrêmement réduits. Il vivait de deux pommes à chaque repas, d'eau, et d'une cuillerée d'huile d'olive chaque matin. Je l'ai connu intimement plus de dix-sept ans, et jamais je ne lui ai vu varier son genre de nourriture, en dehors de chaque samedi soir, où il venait alors dîner chez mes parents. Il n'était pas franc-maçon et ne pratiquait aucun culte officiel. En dehors des traditions Martinistes, il soutenait fréquemment, en complément, les théories spiritiques qui commençaient alors à se diffuser. Son ami Fouilloux, lui, rattachait plutôt ce genre de phénomènes aux prestiges d'êtres; analogues aux doevas des enseignements védiques.

De 1886, année où je fis sa connaissance sur les bords de la Saône, jusqu'à 1903, année où nos relations s'espacèrent de plus en plus (j'étais alors devenue parisienne), nous eûmes chaque semaine, deux réunions, l'une chez mes parents, au dîner du samedi soir, l'autre chez lui, le jeudi généralement. Là, en sa minuscule chambre, nous nous serrions les uns contre les autres, assis qui sur le lit, qui sur la malle, qui sur la table, constituant tout son mobilier. Il jouait du violon de façon extraordinairement émouvante, et c'était un excellent début pour nos discussions passionnées. En toute cette période de dix-sept années, (il vivait encore en 1907), s'il nous donna tout ce qu'il savait sur la philosophie et la métaphysique de Saint-Martin, jamais il ne fut question d'une quelconque transmission rituelle de ces enseignements. J'avais une amie, plus âgée que moi, également convertie au Martinisme. Elle non plus n'eut jamais connaissance de quoi que ce soit de semblable. Il est possible que le groupe des Martinistes lyonnais ait été plus important et qu'il ne fut pas limité à MM. Bergeron, Fouilloux et Souillée. Mais jamais je n'en ai connu d'autres ! Un, jour, au cours d'un dîner, il me dit, au sujet d'un problème de métaphysique, la façon dont il l'avait abordé « dans notre réunion ». Je présume donc qu'il allait parfois à des réunions où on abordait ce genre d'études. En tout cas, cela n'impliquait pas pour lui la mise en pratique d'une théurgie analogue à celle des Elus-Cohen de Martinez, car il lui était impossible, en sa

chambre dénuée de tout ameublement, de dissimuler quoi que ce soit quant aux objets (robes, pantacles, épée, ornements, etc.) . Car il ne possédait à peu près rien... Il est possible, très possible même, que ces réunions auxquelles il faisait allusion aient été des réunions spirites, car ces pratiques lui tenaient à coeur. Il se rendait parfois en semaine à Perrache, rue de la Charité ou rue Sainte-Hélène, où se réunissaient justement les spirites lyonnais.

Je n'ai jamais entendu ces trois hommes, MM. Bergeron, Souillée, Fouilloux, parler des frères Bréban-Salomon, ils ne firent jamais allusion à des Martinistes déjà décédés, tels que Pont ou Destigny. Quant à Papus, ils l'ignoraient jusqu'au jour où celui-ci vint, à Lyon, faire une conférence sur le Martinisme, sans doute pour voir s'il y éveillerait quelque écho. Mais-aucun .des trois ne s'y rendit !

Quant à Bricaud, je l'ai vu tout jeune (il avait une vingtaine d'années) faire ses premiers pas dans les milieux occultistes lyonnais. Jusqu'en 1903, époque à laquelle cessèrent nos relations, M. Bergeron ignorait Bricaud. A-t-il connu Téder ? Je l'ignore. Mais, comme dix-sept. années d'intimité spirituelle ont pu m'en convaincre, jamais M. Bergeron n'a eu connaissance d'un Martinisme de Saint-Martin qui se communiqua par une forme cérémonielle quelconque. Quant au « willermozisme », à cette époque, personne n'en parlait encore dans ce noyau martiniste lyonnais que j'ai fréquenté. .

Les légendes naissent vite, et sans qu'on y prenne garde ! Tout le monde connaît l'histoire de la pierre de voûte qui se serait détachée lors des obsèques de Papus, à Notre-Dame-de-Lorette. Or, j'étais là, avec des amis. Lorsque nous lûmes peu après les premiers. échos de ce fait, nous nous interrogeâmes mutuellement avec surprise : personne n'avait vu pareille chose ! Et nous étions tous au premier rang, lors de la sortie du cercueil... Il est bon que vous rétablissiez la vérité au sujet de M. Bergeron et de ses amis, les vieux Martinistes lyonnais. Encore une fois, je vous le redis, jamais, en ce temps-là, à Lyon, l'initiation à Saint-Martin n'était remise autrement que par des prêts de livres et des commentaires d'aîné à cadet. Quant à Martinez et à Willermoz, il n'était jamais question de leurs systèmes... »

Mademoiselle Morel est morte d'un cancer généralisé, en juillet, de cette année. Cette déclaration, elle me l'avait encore confirmée un mois à peine avant sa mort. Que faut-il ajouter de plus ? La filiation Bergeron, mise en avant par Bricaud. n'existe probablement pas plus que, celle de Blitz.

Certains Martinistes lyonnais mirent en avant l'hypothèse de Teder, affilié au Rite Ecossais Rectifié, et possédant ainsi, comme « Chevalier-Bienfaisant de la Cité Sainte » , la filiation des Grands-Profès, successeurs légitimes des Réaux-Croix, institués en 1778 par Willermoz et ses amis, au sein du Grand Prieuré des Gaules et de la Stricte Observance.

Mais cela ne saurait être, retenu. Car, dans le Bref du Suprême Conseil, signé de Bricaud, et annonçant la mort de Teder (cité plus haut ), les titres de Teder, longuement énumérés, sont ceux que Philippe Encausse, en sa « Biographie » de son père, mentionne comme ayant été la propriété de Papus. On conçoit que Teder, héritier de Papus, ait les mêmes. Ni pour Papus, ni pour Teder, on ne fait mention d'un haut grade quelconque du Rite Ecossais Rectifié. Et ceci se comprend aisément, quand on veut bien se souvenir que la fusion du Rite Écossais Rectifié et de l'Ordre Martiniste, tentée par Papus et le Dr Ed. de Ribeaucourt (Grand-Maître du Rite avant la guerre de 1914), avait été abandonnée. En effet, le Rite Écossais Rectifié était exclusivement maçonnique et réservé aux hommes. Et l'Ordre Martiniste était une organisation philosophique mixte., La correspondance à ce sujet fut également entre nos mains pendant toute la guerre. Elle est actuellement aux archives de l'O. M. T.

Donc, ni Teder, ni Papus, ne furent Grands-Profès et en possession de la filiation régulière et légitime de Willermoz et des Elus-Cohen. Nous savions déjà, d'ailleurs; que celle-ci n'existe plus depuis longtemps.

\*

Nous avons écarté, preuves en mains, le Dr Blitz, le Dr Fugairon et Teder, procédant de lui ou de Papus sont également à écarter dans l'hypothèse d'une filiation réellement willermoziste ou cohen. Michelsen n'est pas mis en avant par Bricaud comme ayant initié un quelconque martiniste français. Restent Bergeron et Bréban-Salomon. Ceux-là, Bricaud ne s'y attarde pas, laissant les suppositions du lecteur se diriger (savamment conduites par lui... ) sur les, autres.

Alors ?... Rien. Il ne reste rien... Et le « Grand-Maître Cohen », le « Chevalier d'Orient », le « Grand-Elu de Zorobabel », ou le « Réau-Croix », qui présida à la mission de Teder et de Jean Bricaud est encore à découvrir, s'il y en eut jamais un.

\*

Nous avons bien envisagé le cas où des survivants des Temples Cohen provinciaux auraient continué à transmettre l'initiation de Martinez de Pascally. Nous avons retrouvé certaines traces, dans le Midi, et des Rituels originaux du XVIIIe siècle, ceux de « communication » des grades du Porche, de « Maître-Elu Cohen », de « Grand-Maître Cohen » (ou « Grand Architecte ») ont été entre nos mains, et nous en avons pris copie. Nous avons également en notre possession, le Rituel original du dix-huitième siècle de l'ordination du « Grand-Elu de Zorobabel » ou « Chevalier d'Orient », mais ceci ne nous a pas apporté la preuve tangible d'une activité Cohen à l'époque de Teder et de Bricaud. L'existence d'archives ne démontre pas la survivance des officiants...

Quelle est donc là filiation qui peut, incontestablement, être reconnue à Bricaud ? Celle qu'il revendique lui-même dans une lettre (également en notre possession), et où il déclare « Je suis moi-même initiateur libre depuis plus de vingt ans... ».

Cette filiation d'initiateur libre; c'est celle, uniquement, qui remonte (?... ) à Claude de Saint-Martin, par Papus ou Chaboseau, aboutit soit à Chaptal, soit à l'Abbé de Lanoue, et que Van Rijnberk a analysée dans le tome II de son ouvrage « Martinez de Pascally ».

Plus tard, quand Bricaud voudra se rattacher aux Elus Cohen; en l'absence de documents et d'instructions, réels (et pour cause) il appliquera pour ceux qu'il appelle « les Réaux-Croix de Martinez » (une lettre fut également en notre possession) un Rituel qui est de sa fabrication même. Et ce Rituel, établi avant que Le Forestier ait publié chez Dorbon aîné son étude sur « La Franc-Maçonnerie Occultiste au dix-huitième siècle et l'Ordre des Elus-Cohen », ignore (ceci détruisant les prétentions de Bricaud... ) et le rite d'expiation, par la carbonisation d'une tête de chevreau noir, sur lequel insiste particulièrement Martinez, et l'obligation de faire boire au nouveau Réau-Croix « le Calice en cérémonie et manger, le pain mystique et .. cimentaire »...

Alors que le Rituel de Martinez est profondément occulte et mystérieux, celui de Bricaud ne reflète que les traditions gnostiques, les symboles de cette église, etc. Le discours au nouvel élu, est un simple commentaire des principes généraux de l'Occultisme, tels qu'on les définissait à la fin du dix-neuvième siècle ou au début de celui-ci. Et les expressions ne dépassent pas le niveau des petites brochures de propagande éditées par l'initiation.

# CONCLUSION

Nous venons donc d'éliminer successivement

- a) la filiation de Claude de Saint-Martin ;
- b) la filiation de J.-B. Willermoz ;

dont aucun témoignage ou document historique ne nous sont parvenus. Pis encore, nous n'avons rencontré, parmi ceux-ci, que des conclusions contraires. Ceci est très grave pour l'Ordre Martiniste (de Lyon), l'Ordre Martiniste Traditionnel, l'Ordre Martiniste et Synarchique, et l'Ordre Martiniste Rectifié, qui, organisations non-maçonniques ne possèdent plus, dès lors, aucune filiation.

Alors le problème se pose ; que demeure-t-il du mouvement lancé par Martinez de Pasqually, et où peut-on, retrouver une filiation rituelique indiscutable, ininterrompue ? La réponse est nette : au sein du Régime Ecossais Rectifié. En effet, nous avons soigneusement étudié les divers Rituels et Instructions tant de ses Loges de Saint-Jean que des Loges de Saint-André ou de son Ordre Intérieur. Tout y est indiscutablement marqué du sceau martiniste. On peut comparer les instructions des divers degrés des Elus-Cohen, publiées par Papus en son ouvrage « Martinez de Pasqually » avec celles figurant dans le « Rituel des Loges Ecossaises Rectifiées ». La volonté très nette d'une perpétuation théorique des enseignements du Maître s'y avère, indiscutable. Ceci n'est point étonnant lorsqu'on se souvient qu'au Couvent de Wilhemsbad, ces Instructions furent rédigées, présentées et appuyées par Willermoz et ses amis... !

Que le Martinisme théorique soit ignoré de la plupart des Maçons du Régime Ecossais Rectifié, que le Martinisme pratique (c'est-à-dire théurgique) le soit également des hauts-dignitaires de l'Ordre Intérieur (Écuyers ou Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte), c'est une chose également indiscutable. Il n'en est pas moins vrai que les Martinistes contemporains, désireux de se rattacher réellement, au sens initiatique du mot, au véritable Martinisme historique, devront aller recevoir la « Lumière » au sein des Loges Ecossaises Rectifiées, Et il faut regretter la mise en sommeil de celle qui sous le nom de l'Arche d'Alliance tenta en 1945 de constituer de nouveau, à notre époque, un Atelier, où seraient seuls abordés les grands problèmes de la Mystique et de l'Initiation: L'effort méritait d'être continué car seul, par sa tradition historique, ses origines, le Rite Écossais Rectifié est susceptible de servir de souche egrégorique à un Martinisme authentique et actif. Lui seul pourra donner la vie occulte à ses Loges, lui seul peut relier occultement, dans le Temps et malgré les siècles, les véritables « Supérieurs Inconnus » de jadis et ceux qui aspirent les joindre en esprit, dans la fumée des encensoirs ritueliques et dans la clarté des mystérieux flambeaux<sup>29</sup>...

La Directrice-Gérante : LOUISE JAYME

Imprimerie « FRANCE - BELGIQUE INFORMATIONS »

108 bis, rue Championnet, PARIS -18,

O. P. L. 31.5429. - Dépôt légal Premier Trimestre 1948

---

<sup>29</sup> Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le réveil officiel de cette Loge. Ceux de nos lecteurs que l'histoire du Rite Rectifié et celle de sa filiation templière intéresse, auront très prochainement en mains une étude sur cette question. Elle constituera la seconde brochure de cette petite collection.